

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE

Association loi 1901

*2134 route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR*

***Exercice clos le 30 juin 2023
Rapport sur les comptes annuels***



Didier BOYE
Commissaire aux Comptes

Frédéric MEUNIER
Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance : 33, Rue Charles Darwin – 79000 NIORT
Tél. : 05 49 17 83 50 – Fax : 05 49 17 83 55 – Email : niort-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 30 juin 2023**

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE** » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons procédé au contrôle de la correcte application des règles et méthodes comptables mentionnées dans l'annexe comptable et retenues pour l'établissement des comptes annuels, notamment pour le traitement des subventions.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à POITIERS, le 23 février 2024

Pour **TGS France Audit**,

Didier BOYE
Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

	Du 01/07/2022 au 30/06/2023			Au 30/06/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	122 395	119 677	2 719	6 753
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	367 333	177 361	189 972	193 320
Constructions	1 533 509	1 164 821	368 688	297 925
Installations techniques, matériel et outillages industriels	194 247	153 914	40 332	47 861
Autres immobilisations corporelles	525 156	434 160	90 996	71 290
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 909		1 909	1 909
Prêts				
Autres immobilisations financières	840		840	840
TOTAL I	2 745 390	2 049 934	695 456	619 897
Comptes de liaison				
II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	785 557		785 557	174 894
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	247 487		247 487	330 450
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 598 975		4 598 975	5 267 855
Charges constatées d'avance	131 439		131 439	204 859
TOTAL III	5 963 458		5 963 458	5 978 057
Frais d'émission des emprunts				
IV				
Primes de remboursement des obligations				
V				
Ecarts de conversion actif				
VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	8 708 848	2 049 934	6 658 914	6 597 954

Bilan Passif

	30/06/2023	30/06/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	504 742	504 742
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	589 765	560 917
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	3 817 735	4 012 489
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	17 433	-165 907
Situation nette	4 929 675	4 912 242
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	24 527	28 223
Provisions règlementées		
TOTAL I	4 954 202	4 940 464
Comptes de liaison		
II		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	105 511	111 596
TOTAL III	105 511	111 596
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	281 896	385 143
TOTAL IV	281 896	385 143
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72 709	81 907
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 061	81 879
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	259 079	242 894
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	48 114	148 750
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	825 341	605 321
TOTAL V	1 317 305	1 160 751
Ecarts de conversion passif		
VI		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	6 658 914	6 597 954

Compte de résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 265 804	1 283 045
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	34 069	52 934
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	653 765	618 381
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	244 681	106 984
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	7 867	1 634
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	396 065	384 818
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	274 288	134 633
Utilisations des fonds dédiés	111 596	93 209
Autres produits	1 652	1 000
	TOTAL I	2 989 788
		2 676 637
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	774 416	591 713
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	635 040	589 124
Aides financières	416 395	377 392
Impôts, taxes et versements assimilés	60 315	61 297
Salaires et traitements	526 866	533 400
Charges sociales	252 727	258 729
Dotations aux amortissements et dépréciations	93 923	85 320
Dotations aux provisions	153 981	255 689
Reports en fonds dédiés	105 511	101 110
Autres charges	1 509	1 595
	TOTAL II	3 020 683
		2 855 368
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-30 895
		-178 731
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	729	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	729
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	572	666
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	572
		666
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	157
		-666
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-30 737
		-179 396

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	56 189	22 072
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	56 189	22 072
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	598	1 190
Sur opérations en capital	7 420	7 392
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	8 018	8 582
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	48 170	13 490
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 046 706	2 698 710
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 029 273	2 864 616
EXCEDENT OU DEFICIT	17 433	-165 907
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 6 658 914 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 17 433 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

La fédération départementale de la chasse 86 participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique du département de la Vienne, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elles assurent la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de leurs adhérents.

La Fédération départementale des chasseurs de la Vienne s'articule autour d'un Conseil d'Administration composé de 16 membres élus, renouvelable tous les six ans et d'un bureau, composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, et d'un secrétaire, élu par le Conseil d'Administration.

Quatorze salariés répartis en deux services : LES SERVICES ADMINISTRATIFS et LE SERVICE TECHNIQUE assurent le fonctionnement quotidien et les missions techniques de terrain.

La Fédération des Chasseurs est elle-même représentée au sein de la Fédération Régionale des Chasseurs de la Nouvelle AQUITAINE, qui constitue un interlocuteur privilégié à l'échelon régional, et a été associée à l'élaboration des Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats.

La Fédération est agréée au titre de la protection de l'environnement.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

Le département de la Vienne (86).

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 6 658 914 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 17 433 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

La fédération départementale des chasseurs de la Vienne a reçu une attribution financière exceptionnelle de la part de l'Etat pour l'aider à faire face aux surcoûts d'indemnisation des dégâts de gibier (sur les dossiers dont l'expertise est définitive au 31/12/2022) occasionné par l'augmentation des prix agricoles dus à la guerre en UKRAINE.

Le montant de cette subvention exceptionnel est de 170 086.37 € sur l'exercice clos au 30/06/2023.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

NEANT

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Emprunts

Le montant restant à rembourser au 30/06/2023 est de 72 709.35 euros.

Contributions volontaires en nature

L'association s'efforce de mettre un système en place valorisant le bénévolat mais n'est pas en mesure à ce jour d'en donner un montant précis.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Conformément au Code Général des Impôts (articles 261, 7, 1^{er} du CGI et 242C-1 de l'annexe II), l'entité rémunère X dirigeant (s) sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion. A ce titre, la rémunération versée à ces dirigeants au cours de l'exercice clos le 30/06/2023 s'élève à :

	Rémunérations	Avantages en nature
Directeur	60 370.96 €	

ANNEXE Notes complémentaires

I.F.C./ Provision pour engagements retraite

Les modalités de calcul de l'indemnité de fin de carrière sont les mêmes qu'en 2021/2022 :

- > Application de la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques;
- > Base salaire moyen : 1/12 de la rémunération de la période.
- > Taux d'actualisation retenu = 3.3%
- > la provision inscrite au bilan correspond au montant de l'engagement au 30/06/2023 soit 127 915 euros.

La table de mortalité retenue pour le calcul de la provision est basé sur celle validé par l'INSEE 2014-2016.

Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements sont comptabilisées à la date de leur attribution et reprise au compte de résultat au rythme d'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rattachent.

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES :

- > Montant global des 3 plus hautes rémunérations de la Fédération au 30/06/2023 : 152 052.91 euros
- > Une valorisation des RTT non prises à la date de clôture est pratiquée et enregistrée en charges au 30/06/2023 :

calcul RTT au bilan : 7 376.40 euros

charges sur RTT : 4 739.42 euros

- > Une valorisation des congés et jours de repos placés sur le CET (Compte Epargne Temps) à la date de clôture est pratiquée et enregistrée en charge au 30/06/2023 :

calcul CET au bilan : 54 370.24€

charges sur CET : 35 418.53 €

- > La valorisation de la provision des indemnités à venir et des honoraires des estimateurs au 30/06/2023 a été pratiquée selon les mêmes critères que l'année précédente. Elle s'élève au 30/06/2023 à 153 981.32 €

A la date de clôture, un certain nombre de dossiers d'indemnités dégâts ne sont comptabilisés ni en dettes, charges à payer ou provisions pour charges, du fait de la situation de ces dossiers à la date d'arrêt des comptes et selon le dernier prix connu des denrées, fixé par la commission départementale.

Ils constituent néanmoins un éventuel engagement de la Fédération et se décomposent ainsi :

- 48 dossier déclarés mais non estimés représentant, sur la base des déclarations, 83 K€
- 18 dossiers estimés au stade provisoire et du fait de cette estimation, représentent 25 K€

- > Un produit à recevoir de 218 745.99 €, correspondant aux contributions financières pour les projets de protection et de développement de la biodiversité, a été provisionné dans les comptes au 30/06/2023.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	122 395			
TOTAL	122 395			
Terrains	367 333			
Constructions :	1 445 597		105 778	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :	194 247			
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers	43 920			
Matériel :	197 601		49 600	
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	197 342		14 104	
Emballages récupérables et divers	78 461			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	2 524 501		169 482	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	1 909			
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	840			
TOTAL	2 749			
TOTAL GENERAL	2 649 646		169 482	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			122 395	
TOTAL			122 395	
Terrains			367 333	
Constructions :	17 866		1 533 509	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations :			194 247	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers			43 920	
Matériel :	55 872		191 329	
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier			211 446	
Emballages récupérables et divers			78 461	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	73 738		2 620 246	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :			1 909	
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			840	
TOTAL			2 749	
TOTAL GENERAL	73 738		2 745 390	

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 10 -

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	115 643	4 034		119 677
TOTAL	115 643	4 034		119 677
Terrains	174 014	3 348		177 361
Constructions - Sur sol propre	1 147 673	35 015	17 866	1 164 821
: - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	146 386	7 528		153 914
Installations générales, agencements et aménagements divers	38 055	1 820		39 875
Matériel de transport	147 666	35 915	55 872	127 710
Matériel de bureau et informatique, mobilier	182 094	6 155		188 249
Emballages récupérables et divers	78 218	108		78 326
TOTAL	1 914 106	89 889	73 737	1 930 258
TOTAL GENERAL	2 029 748	93 923	73 737	2 049 934

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	840		840
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	785 557	785 557	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	40	40	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	247 446	247 446	
Charges constatées d'avance	131 439	131 439	
TOTAL	1 165 323	1 164 483	840

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	72 709	9 242	37 689	25 778
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	112 061	112 061		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	131 828	131 828		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	122 574	122 574		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 677	4 677		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	48 114	48 114		
Produits constatés d'avance	825 341	825 341		
TOTAL	1 317 305	1 253 837	37 689	25 778

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

9 171

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	504 742				504 742
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	4 573 406			165 907	4 407 500
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-165 907		183 340		17 433
Situation nette	4 912 242		183 340	165 907	4 929 675
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	28 223			3 696	24 527
Provisions règlementées					
TOTAL	4 940 464		183 340	169 603	4 954 202

Commentaire

Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont amort.		Montant global	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
FNC CHANPAGNE ST HILAIRE	10 486		10 486				
FNC ST PIERRE DE MAILLE	14 862		14 862				
FRC BIODIV 86	43 248		43 248				
FRC ICE	43 000		43 000				
TOTAL	111 596		111 596		105 511		105 511
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GENERAL	111 596		111 596		105 511		105 511

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont amort.	Transferts	Montant global
Subventions d'exploitation						
FNC CHAMPAGNE ST HILAIR					8 511	8 511
FRC ICE					47 000	47 000
FRC BIODIV					50 000	50 000
TOTAL	111 596		111 596		105 511	105 511
Contributions financières d'autres organismes						
TOTAL						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL						
TOTAL GENERAL	111 596		111 596		105 511	105 511

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
CONSEIL REGIONAL BACS A VENAISON		14 565	1 821	2 482
CONSEIL DEPARTEMENTAL BACS A VENAISO		9 000	1 125	1 534
VIENNE ET GARTEMPE BACS A VENAISON		6 000	750	1 022
TOTAL		29 565	3 696	5 038

Tableau de subventions d'exploitations

Subventions	Accordées du 01/07/2022 au 30/06/2023	Dont reçues du 01/07/2022 au 30/06/2023	Solde à percevoir
	(1)	(2)	(1)-(2)
SUBVENTION cotisations guichet unique	46 568	46 568	
CONSEIL DEPARTEMENTAL plantation de haie	15 365		15 365
SUBVENTION AGRIPHAUNE	3 963	3 349	614
SUBVENTION CHAMBRE AGRICULTURE plantatic	699	699	
CONSEIL DEPARTEMENTAL amélioration habitat	6 000		6 000
CONSEIL DEPARTEMENTAL ZNIEFF CHAMPAGNE	2 000		2 000
ETAT aide indemnisation dégâts	170 086	170 086	

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2023	30/06/2022
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		26
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 930	39 891
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	218 469	197 320
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 655	51 180
Instruments de trésorerie		
TOTAL	329 054	288 418

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2023	30/06/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 105	14 618
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	28 701	146 152
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	35 806	160 770

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2023	30/06/2022
Produits :	- D'exploitation	825 341	605 321
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		825 341	605 321

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2023	30/06/2022
Charges :	- D'exploitation	131 439	204 859
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		131 439	204 859

Commentaire

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde			Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%	
Produits Exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital	56 188.63	22 072.25	34 116.38	154.57	
77520000 PRODUIT CESSION ELEMENTS ACTIF	37 000.00	10 000.00	27 000.00	270.00	
77700000 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	3 695.63	1 342.25	2 353.38	175.41	
77880000 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	15 493.00	10 730.00	4 763.00	44.39	
Reprises sur provisions et transferts de charges					
	TOTAL DES PRODUITS	56 188.63	22 072.25	34 116.38	154.57
Charges Exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	598.47	1 190.44	-591.97	-49.75	
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	598.47	336.86	261.61	77.45	
67200000 CHARGES / EXERCICE ANTERIEUR		853.58	-853.58	-100.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 420.00	7 392.00	28.00	0.38	
67810000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 420.00	7 392.00	28.00	0.38	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
	TOTAL DES CHARGES	8 018.47	8 582.44	-563.97	-6.57
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	48 170.16	13 489.81	34 680.35	257.09

Commentaire

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE

Association loi 1901

*2134 route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR*

Exercice clos le 30 juin 2023

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



AUDIT

Didier BOYE

Commissaire aux Comptes

Frédéric MEUNIER

Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance : 33, Rue Charles Darwin – 79000 NIORT
Tél. : 05 49 17 83 50 – Fax : 05 49 17 83 55 – Email : niort-audit@tgs-france.fr

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2023**

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

II - CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention II -1 Remboursement des frais de déplacements

Personnes concernées :

Les administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne.

Nature et objet :

Les administrateurs sont indemnisés de leur frais de déplacements aux différents conseils ou pour les missions qui leur sont confiées.

Modalités :

Pour l'exercice 2023, le montant des remboursements s'élève à un total de 20 298.36 €, soit par administrateur :

- Pour Monsieur BARRAULT Antoine, 514,46 €
- Pour Monsieur BOIRON, 558,12 €
- Pour Monsieur CORNU, 1 076,20 €
- Pour Monsieur CUAU, 5 315,93 €
- Pour Monsieur DONGUY, 1 769,69 €
- Pour Monsieur FAYOUX, 2 390,92 €
- Pour Monsieur GILET, 2 095,96 €
- Pour Monsieur JOYEUX, 769,49 €
- Pour Monsieur LAFOND, 322,08 €
- Pour Monsieur MAITRE, 621,34 €
- Pour Monsieur NALLET, 1 218,45 €
- Pour Monsieur REITZ, 695,66 €
- Pour Monsieur ROBERT, 1 611,00 €
- Pour Monsieur SAVY, 1 339,06 €

Convention II -2 Indemnité du Président

Personne concernée :

M. CUAU, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne.

Nature et objet :

Le Président reçoit une indemnité de fonction.

Modalités :

Pour l'exercice 2023, le montant s'élève à 15 279.23 €.

Fait à POITIERS, le 23 février 2024

Pour **TGS France AUDIT**,

Didier BOYE
Commissaire aux Comptes

